

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue au 106, rue Saint-Jean-Baptiste, le **mardi 7 septembre 2021 à 19 h 30**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien
Siège n° 2 : M. Christian Lemay
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce
Siège n° 4 : M. Claude Lapolice
Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland

Absent :
Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Sont également présents : 5 citoyens
Mme Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

203-09-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Les questions diverses demeurent ouvertes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**



ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU MARDI 7 SEPTEMBRE 2021

- 1 ADMINISTRATION**
 - 1.1 Adoption du PV du 2 août 2021;
 - 1.2 Liste des comptes payés et à payer août 2021 – septembre 2021;

- 2 SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE**
 - 2.1 Résolution signature d'entente avec St-Cyrille-de-Wendover :
préventionniste;
 - 2.2 Résolution cadets 2022;

- 3 PREMIERS RÉPONDANTS**
 - 3.1 Remerciements à Mme Priscilla Lachmann;

4 VOIRIE

- 4.1 Modification règlement 243-2021 : Règlement décrétant une dépense de 1 650 000 \$ pour la réfection des rues Saint-Charles, Saint-Joseph, Saint-Amable, du Collège, Sainte-Rose-de-Lima, Saint-Basile, Saint-Philippe, Saint-Francois-Xavier et Saint-Vincent;
- 4.2 ~~Résolution déneigement des infrastructures municipales 2021-2024; -~~
REPORTÉ
- 4.3 Résolution réparation ponceau au coin du 6^e rang et du rang St-Jean-Baptiste;
- 4.4 Résolution installation de glissière rang des Sorel;
- 4.5 Résolution achat d'abrasif pour 2021-2022;
- 4.6 Résolution paiement de facture réparation camion voirie F-150;

5 HYGIÈNE DU MILIEU

- 5.1 Résolution entente disposition des boues d'installations septiques avec St-Cyrille-de-Wendover;
- 5.2 Résolution installation coulisseau puits 3;
- 5.3 Résolution paiement de facture F. Dugas réparation d'urgence;

6 URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Adoption Règlement 246-2021 Règlement plan d'urbanisme;
- 6.2 Adoption Règlement 247-2021 Règlement de zonage;
- 6.3 Adoption Règlement 248-2021 Règlement de lotissement;
- 6.4 Adoption Règlement 249-2021 Règlement de construction;
- 6.5 Adoption Règlement 250-2021 Règlement administratif;
- 6.6 Demande de dérogation mineure DPDRL210088 – 83, de l'Église;

7 LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Demande droit de passage Moto Club Drummond;
- 7.2 Demande d'utilisation de la salle : zumba;

8 QUESTIONS DIVERSES ET CORRESPONDANCE

- 8.1 Lettre d'appui aux maires de cinq grandes villes du Québec pour la lutte contre le trafic d'armes à feu;

9 PÉRIODE À L'ASSISTANCE

- 9.1

10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADMINISTRATION

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

205-09-2021 1.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS (AOUT) ET À PAYER (SEPTEMBRE 2021)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 007-01-2021 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jocelyn Chamberland, appuyé par M. Christian Lemay, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :

Total investissements :	12 736,29 \$
Total incompressibles :	112 667,34 \$
Total des salaires :	26 613,96 \$
Comptes à payer :	93 920,93 \$
Grand total des déboursés :	245 938,52 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

INCENDIE

206-09-2021 2.1 RÉSOLUTION SIGNATURE D'ENTENTE AVEC ST-CYRILLE-DE-WENDOVER POUR LA PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Guillaume offre le service de prévention aux municipalités de Saint-Pie-de-Guire, Saint-Edmond-de-Grantham et Saint-Lucien;

CONSIDÉRANT QUE des offres d'emploi ont été publiées et que personne n'a postulé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Cyrille-de-Wendover nous offre la possibilité de faire les inspections pour la prévention incendie;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est résolu d'autoriser monsieur Robert Julien, maire, et madame Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente de service de préventionniste avec la Municipalité de St-Cyrille-de-Wendover.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

207-09-2021 2.2 RÉSOLUTION PROJET CADETS 2021 AVEC LA MRC

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec (MRC Drummond) a reçu le formulaire de demande pour l'offre de service des cadets à l'été 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme des cadets est d'accroître la visibilité de la Sûreté du Québec dans les municipalités qu'elle sert, d'assurer une vitrine pour le recrutement des nouveaux policiers et de soutenir l'application du modèle de police de proximité de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'entente de service conclue entre la Sûreté du Québec et les MRC, les cadets assurent, notamment, des rencontres avec les partenaires locaux, de la surveillance à pied et à vélo, des activités de prévention et des activités de visibilité;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés sont répartis comme suit : 20 000 \$ pour deux (2) cadets, 50 % (10 000 \$) étant assumé par la Sûreté du Québec et 50 % (10 000 \$) divisé entre les municipalités participantes;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'adhérer à l'offre de service des cadets pour l'été 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

PREMIER RÉPONDANT

208-09-2021 3.1 REMERCIEMENT A MADAME PRISCILLA LACHMANN POUR SON IMPLICATION

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu

QUE le conseil tient à remercier madame Priscilla Lachmann pour son implication en tant que première répondante dans la Municipalité de Saint-Guillaume. Le dévouement de Mme Lachmann pour la Municipalité fut très apprécié, de même que son souci de toujours améliorer les choses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

VOIRIE

209-09-2021 4.1 MODIFICATION RÈGLEMENT 243-2021 : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 650 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES RUES SAINT-CHARLES, SAINT-JOSEPH, SAINT-AMABLE, DU COLLÈGE, SAINTE-ROSE-DE-LIMA, SAINT-BASILE, SAINT-PHILIPPE, SAINT-FRANCOIS-XAVIER ET SAINT-VINCENT

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'amender le règlement 243-2021 pour augmenter la dépense de 224 849 \$ et d'augmenter le montant de la subvention de la TECQ2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Guillaume a décrété, par le biais du règlement numéro 243-2021, une dépense de 1 650 000 \$ et un emprunt de 1 650 000 \$ pour la réfection des rues Saint-Charles, Saint-Joseph, Saint-Amable, du Collège, Sainte-Rose-de-Lima, Saint-Basile, Saint-Philippe, Saint-Francois-Xavier et Saint-Vincent;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est résolu

- QUE le titre du règlement numéro 243-2021 est remplacé par le suivant :
« Règlement numéro 243-2021 des dépenses de 1 874 849 \$ et un emprunt de 1 874 849 \$ pour la réfection des rues Saint-Charles, Saint-Joseph, Saint-Amable, du Collège, Sainte-Rose-de-Lima, Saint-Basile, Saint-Philippe, Saint-Francois-Xavier et Saint-Vincent »;
- QUE le deuxième « attendu » du règlement 243-2021 est ajouté :
« ATTENDU qu'une contribution financière en vertu du programme TECQ2019-2023 est accordée à la Municipalité pour la réalisation des

travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 1 072 839 \$, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe "C" »;

- QUE l'article 3 du règlement numéro 243-2021 est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 874 849 \$ aux fins du présent règlement. »;
- QUE l'article 4 du règlement numéro 243-2021 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 874 849 \$ sur une période de 20 ans et à affecter la somme de 1 072 839 \$ provenant de la contribution financière en vertu du programme TECQ 2019-2023. »;
- QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**4.2 RÉSOLUTION CONTRAT DÉNEIGEMENT INFRASTRUCTURES MUNICIPALES 2021-2024
- REPORTÉE**

210-09-2021 4.3 RÉSOLUTION REMPLACEMENT PONCEAU COIN DU 6^E RANG ET DU RANG ST-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation de ponceau au coin du 6^e rang et du rang St-Jean-Baptiste ont été prévus pour 2021;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est résolu de mandater M. Alain Laprade, inspecteur en voirie, pour procéder aux travaux de remplacement du ponceau au coin du 6^e rang et du rang St-Jean-Baptiste, au coût de 10 775 \$ pour le remplacement du ponceau, et de +/- 2 500 \$ pour la pelle mécanique, plus les taxes applicables, pour un montant total approximatif de 15 000 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

211-09-2021 4.4 RÉSOLUTION INSTALLATION DE GLISSIÈRE POUR LE RANG DES SOREL

CONSIDÉRANT QU'IL y a eu un glissement de terrain dans le rang des Sorel;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Christian Lemay, il est résolu de procéder à l'installation de glissière au coût de 757,20 \$ plus taxes chez Entreprise Ployard 2000 inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

212-09-2021 4.5 RÉSOLUTION ACHAT D'ABRASIF POUR L'HIVER 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE de l'abrasif pour l'hiver 2021-2022 doit être acheté;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepôt d'abrasif peut contenir jusqu'à 600 tonnes et qu'il reste environ 400 tonnes;

Tonnes /camion	Nombre de voyages	Prix / mélange				Mélange 2020-2021	
		Tonnage		Prix / tonne	\$		
40	1	Sel (livré)	20%	40	92.00 \$	3 680.00 \$	23%
	2.5	Sable (livré)	50%	100	15.56 \$	1 556.00 \$	
	1.5	Pierre (livré)	30%	60	22.56 \$	1 353.60 \$	
Total		100%	200			6 278.40 \$	

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est résolu que la dépense approximative autorisée pour l'achat d'abrasif soit de 7 000 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition et le transport des matériaux d'abrasif pour l'hiver 2021-2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

213-09-2021 4.6 RÉSOLUTION PAIEMENT DE FACTURE RÉPARATION CAMION VOIRIE F-150

CONSIDÉRANT QUE des réparations d'urgence ont dû être effectuées sur le camion de voirie F-150;

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Robert Julien, a exercé son droit de dépenser en vertu de l'article 937 du C.M.;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est résolu d'entériner le paiement de la facture numéro 24036 au Garage Louis Lafleur inc. au montant de 1 497,17 \$ plus taxes pour la réparation du camion de voirie F-150.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

HYGIÈNE DU MILIEU

214-09-2021 5.1 RÉSOLUTION ENTENTE DISPOSITION DES BOUES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES AVEC ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel de gestion des boues de fosses septiques prendra fin le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion des matières résiduelles (CGMR) de la MRC de Drummond de procéder à la vidange totale des installations, à tous les 2 ans pour les résidences principales et à tous les 4 ans pour les résidences secondaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite que les boues de fosses septiques soient traitées à St-Cyrille-de-Wendover pour la prochaine période, soit de 2023 à 2026, selon les prix offerts par St-Cyrille-de-Wendover et établis en fonction du fait selon lequel la majorité des municipalités y acheminent leurs boues avec entente signée entre les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC pourrait, si possible, conclure une entente de gré à gré pour la vidange et le transport des boues avec Gesterra ou tout autre organisme municipal;

CONSIDÉRANT QU'advenant le cas où il n'y aurait pas d'entente de gré à gré, la MRC procèdera à un appel d'offres en commun pour la vidange et le transport;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est résolu que la Municipalité de Saint-Guillaume participe à l'entente commune ou à l'appel d'offres en commun de la MRC de Drummond pour la vidange et le transport des boues pour la période 2023-2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

215-09-2021 5.2 RÉSOLUTION INSTALLATION DU COULISSEAU AU PUIIS 3

CONSIDÉRANT la construction d'un nouveau puits 3;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la construction du puits, nous ne pouvons inclure le coulisseau avant de connaître les paramètres du puits;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est résolu d'autoriser l'achat d'un coulisseau pour le puits 3 au montant de 5 000 \$ plus taxes, auprès de R.J. Lévesque et fils.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

216-09-2021 5.3 RÉSOLUTION PAIEMENT DE FACTURE F. DUGAS RÉPARATION D'URGENCE STATION POMPAGE JOYAL

CONSIDÉRANT QUE des problèmes électriques à la station de pompage Joyal ont nécessité des travaux de réparation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Robert Julien, a exercé son droit de dépenser en vertu de l'article 937 du C.M.;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est résolu d'entériner le paiement de la facture numéro 8797 à F. Dugas électrique au montant de 1 770,76 \$ plus taxes pour la réparation électrique à la station de pompage Joyal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

217-09-2021 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 246-2021 PLAN D'URBANISME SANS MODIFICATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A19.1), la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou de réviser un plan d'urbanisme sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'urbanisme est le document officiel le plus important de la Municipalité en matière de planification de l'aménagement de son territoire et constitue la base de l'ensemble de la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le dernier exercice de planification territoriale a été réalisé en 1999;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décidé de procéder à la révision de sa planification territoriale et de sa réglementation d'urbanisme, le tout conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal adopte en conséquence le règlement numéro 246-2021 révisant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Guillaume;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau plan d'urbanisme fournira un cadre décisionnel permettant de prioriser les interventions et de coordonner la réalisation de projets sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 246-2021 révisant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Guillaume remplacera le règlement numéro 43-99 relatif au plan d'urbanisme de la Municipalité suite à son entrée en vigueur;

SUR PROPOSITION DE M. Claude Lapolice, APPUYÉE PAR M. Christian Lemay,

il est résolu d'adopter le règlement de révision quinquennale du plan d'urbanisme 246-2021 relatif au plan d'urbanisme sans modification.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

218-09-2021 6.2 RÉSOLUTION ADOPTION DU RÈGLEMENT 247-2021 RÈGLEMENT DE ZONAGE SANS MODIFICATION

CONSIDERANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A19.1), la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou de réviser un règlement concernant le zonage sur son territoire;

CONSIDERANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDERANT QUE ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme numéro 773-1 ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC de Drummond et à son document complémentaire;

CONSIDERANT QUE le conseil municipal adopte en ce jour, 7 septembre 2021, le règlement numéro 247-2021 révisant le règlement de zonage sans modification;

CONSIDERANT QU'IL y a lieu d'adopter le règlement de zonage numéro 247-2021, en conformité avec l'article 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et selon les procédures prévues à ladite Loi;

SUR PROPOSITION DE M. Jocelyn Chamberland, APPUYÉE PAR Mme Dominique Laforce,
il est résolu d'adopter le règlement de révision quinquennale du règlement de zonage 247-2021 Règlement de zonage sans modification.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

219-09-2021 6.3 RÉSOLUTION ADOPTION DU RÈGLEMENT 248-2021 RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT SANS MODIFICATION

CONSIDERANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A19.1), la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou de réviser un règlement concernant le lotissement sur son territoire;

CONSIDERANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDERANT QUE ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme numéro 773-1 ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC de Drummond et à son document complémentaire;

CONSIDERANT QUE le conseil municipal adopte en ce jour, le 7 septembre 2021, le règlement numéro 248-2021 révisant le règlement de lotissement sans modification;

CONSIDERANT QU'IL y a lieu d'adopter le règlement de zonage numéro 247-2021, en conformité avec l'article 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et selon les procédures prévues à ladite Loi;

SUR PROPOSITION DE Mme Francine Julien, APPUYÉE PAR M. Christian Lemay,
il est résolu d'adopter le règlement de révision quinquennale du règlement de lotissement 248-2021 Règlement de lotissement sans modification.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

220-09-2021 6.4 RÉSOLUTION ADOPTION DU RÈGLEMENT 249-2021 RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION SANS MODIFICATION

CONSIDERANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A19.1), la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou de réviser un règlement concernant la construction sur son territoire;

CONSIDERANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDERANT QUE ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme numéro 773-1 ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC de Drummond et à son document complémentaire;

CONSIDERANT QUE le conseil municipal adopte en ce jour, le 7 septembre 2021, le règlement numéro 249-2021 révisant le règlement de construction, sans modification;

CONSIDERANT QU'IL y a lieu d'adopter le règlement de zonage numéro 249-2021, en conformité avec l'article 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et selon les procédures prévues à ladite Loi;

SUR PROPOSITION DE Mme Dominique Laforce, **APPUYÉE PAR** Mme Francine Julien,
il est résolu d'adopter le règlement de révision quinquennale du règlement de construction 249-2021 Règlement de construction sans modification.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

221-09-2021 6.5 RÉSOLUTION DU RÈGLEMENT 250-2021 RÈGLEMENT ADMINISTRATIF SANS MODIFICATION

CONSIDERANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A19.1), la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou de réviser un règlement administratif sur son territoire;

CONSIDERANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDERANT QUE ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme numéro 773-1 ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC de Drummond et à son document complémentaire;

CONSIDERANT QUE le conseil municipal adopte en ce jour, le 7 septembre 2021, le règlement numéro 250-2021 révisant le règlement administratif sans modification;

CONSIDERANT QU'IL y a lieu d'adopter le règlement de zonage numéro 250-2021, en conformité avec l'article 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et selon les procédures prévues à ladite Loi;

SUR PROPOSITION DE M. Christian Lemay, **APPUYÉE PAR** M. Claude Lapolice,
il est résolu d'adopter le règlement de révision quinquennale du règlement administratif 250-2021 Règlement administratif sans modification.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

222-09-2021 6.6 RÉSOLUTION DÉROGATION MINEURE DPDL21088 – 83, RANG DE L'ÉGLISE

CONSIDERANT QUE le CCU a tenu une rencontre le 31 août 2021 pour discuter de la dérogation mineure pour le 83, rang de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure est pour l'installation non conforme d'un bâtiment temporaire pour la relocalisation du centre d'interprétation du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande de refuser la demande de dérogation mineure, en ajoutant que la proposition d'une meilleure option d'implantation du bâtiment est requise;

SUR PROPOSITION DE M. Jocelyn Chamberland, **APPUYÉE PAR** M. Christian Lemay, il est résolu de refuser la demande de dérogation mineure DPDR21088 pour le 83, rang de l'Église. Le conseil demande que d'autres options soient envisagées sans qu'une dérogation mineure soit demandée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

LOISIRS ET CULTURE

223-09-2021 7.1 RÉSOLUTION DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE MOTO CLUB DRUMMOND

CONSIDÉRANT QUE Moto Club Drummond demande l'autorisation de passage pour la saison 2020-2021;

SUR PROPOSITION DE Mme Dominique Laforce, **APPUYÉE PAR** Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise à Moto Club Drummond un droit de passage aux endroits indiqués ci-après :

- *Traverse dans le rang des Sorel, à la sortie du village (voisin de M. Martin Gélinas), avec panneau indiquant « Traverse VTT ».*
- *Traverse dans le Rang 6, à la hauteur de la ferme de M. Gérald Léonard, pour rejoindre la ferme de M. Gérald Léonard, avec panneau indiquant « Traverse VTT ».*
- *Traverse dans le rang St-Mamert, à la hauteur de la terre de M. Claude Lanoie, avec panneau indiquant « Traverse VTT ».*
- *Circulation sur une distance d'environ 2,5 kilomètres à la sortie du rang des Sorel, voisin de Martin Gélinas, jusqu'aux limites de Saint-David pour rejoindre la piste de VTT du Club Vagabond (référence : Règlement 523 de la Municipalité de Saint-David pour le sens inverse).*
- *Circulation à partir du territoire de Saint-Bonaventure (Rang 2, point GPS 45.9546 lat.-72.6978 long), Saint-Guillaume et St-David et permission de rejoindre le Rang 5 jusqu'à l'interconnexion avec le sentier provincial qui rejoint le Club Vagabond de Sorel.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

224-09-2021 7.2 DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE COURS DE ZUMBA

CONSIDÉRANT QUE Mme Mylène Daneau désire profiter de la salle municipale de Saint-Guillaume, à raison d'un soir par semaine, le lundi, pour y donner des cours de Zumba, et ce, à compter du 20 septembre et jusqu'au 22 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE Mme Daneau doit se conformer au règlement n° 58-2001 « règlement relatif à la location de la salle municipale »;

CONSIDÉRANT QUE, si des boissons ou de la nourriture sont consommées sur place, l'article 5 du règlement n° 58-2001 doit être appliqué;

SUR PROPOSITION DE M. Claude Lapolice, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu :

- a) D'autoriser l'utilisation, sans frais, de la salle municipale à Mme Mylène Daneau pour y donner des cours de Zumba à raison

- d'un soir par semaine, le lundi, du 20 septembre jusqu'au 22 novembre 2021, sauf les soirs où il y a un conseil municipal;
- b) Que le conseil municipal se réserve le droit d'utiliser la salle municipale si nécessaire;
 - c) Qu'il y aura respect de toutes les mesures sanitaires en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

QUESTIONS DIVERSES ET CORRESPONDANCE

225-09-2021 8.1 LETRE D'APPUI AUX CINQ MAIRES DES GRANDES VILLES DU QUÉBEC POUR LA LUTTE A LA VIOLENCE ET À LA CRIMINALITÉ

CONSIDERANT QUE le 7 septembre 2021, cinq maires des grandes villes du Québec se sont ralliés afin de demander des engagements clairs aux chefs des partis fédéraux en matière de lutte à la violence et à la criminalité par arme à feu, les armes d'assaut et les armes de poing;

CONSIDERANT QUE les maires demandent aux chefs des partis fédéraux de préciser les mesures qui seront prises pour lutter contre le trafic d'armes et assurer un contrôle national des armes à feu;

CONSIDERANT QUE les maires demandent au gouvernement du Canada d'offrir à l'agence des services frontaliers et aux corps policiers les ressources nécessaires pour lutter contre ce fléau;

CONSIDERANT QUE les maires demandent au gouvernement du Canada de conserver cette responsabilité et assurer une application de la réglementation d'un océan à l'autre ;

CONSIDERANT QUE l'Union des municipalités du Québec a déjà exprimé, en février dernier, en réaction au projet de loi C-21, qu'« il est impensable de réglementer les armes de poing d'une façon dans une municipalité et d'une autre façon dans une municipalité voisine »;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Christian Lemay d'appuyer les cinq grandes villes du Québec soit : les villes de Montréal, Québec, Laval, Gatineau et Longueuil dans la réclamation d'un engagement ferme des chefs de partis fédéraux dans la lutte contre le trafic d'armes.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M. Érin O'Toole, chefs du Parti conservateur, M. Yves-Francois Blanchet, chef du Bloc Québécois, à M. Jagmeet Singh chef du nouveau Parti démocratique à Mme Annamie Paul, cheffe du Parti vert du Canada ainsi qu'à la FQM et à l'ADMQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

PÉRIODE A L'ASSISTANCE

9.1 La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M. article 150.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

226-09-2021 10.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien de lever la séance à 21 h 05.

M. Robert Julien
Maire

Diane Martineau, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le _____

